

Requête de lettres patentes de fusion

Ce formulaire s'adresse aux personnes morales constituées en vertu des dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38) qui désirent obtenir des lettres patentes de fusion. Veuillez lire la page « Renseignements concernant la requête de lettres patentes de fusion » avant de remplir ce formulaire.

1 Requête

Les personnes morales (inscrivez les noms figurant au registre des entreprises)

Nom de la personne morale A	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Nom de la personne morale B	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

exposent les faits suivants au soutien de la présente requête :

La personne morale A a été constituée le

A	A	A	A	M	M	J	J		

 sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.

La personne morale B a été constituée le

A	A	A	A	M	M	J	J		

 sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.

Le

A	A	A	A	M	M	J	J		

, un acte d'accord prévoyant la fusion des personnes morales requérantes, dont copie est produite au soutien de la présente requête, a été dûment préparé par les personnes morales requérantes.

Cet acte d'accord a été adopté par le vote d'au moins les deux tiers des membres de la personne morale A réunis en assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin ou au moyen d'une résolution écrite signée par tous les membres de la personne morale A le

A	A	A	A	M	M	J	J		

 (inscrivez la date de l'assemblée générale ou celle de la signature la plus récente contenue à la résolution écrite, selon le cas).

Cet acte d'accord a été adopté par le vote d'au moins les deux tiers des membres de la personne morale B réunis en assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin ou au moyen d'une résolution écrite signée par tous les membres de la personne morale B le

A	A	A	A	M	M	J	J		

 (inscrivez la date de l'assemblée générale ou celle de la signature la plus récente contenue à la résolution écrite, selon le cas).

Le nom projeté pour la personne morale issue de la fusion est conforme aux exigences de l'article 9.1 de la Loi sur les compagnies.

Les lettres patentes ne sont pas demandées dans un but illégal, mais de bonne foi et dans l'intérêt des personnes morales requérantes.

Les personnes morales requérantes demandent au registraire des entreprises de leur accorder des lettres patentes confirmant l'acte d'accord de fusion.

Signé à _____, le

A	A	A	A	M	M	J	J		

.

Localité

Nom de la personne morale A	
Nom de famille du président	Prénom du président
Nom de famille du secrétaire	Prénom du secrétaire

Signature du président

Signature du secrétaire

Nom de la personne morale B	
Nom de famille du président	Prénom du président
Nom de famille du secrétaire	Prénom du secrétaire

Signature du président

Signature du secrétaire



2 Acte d'accord

Entre _____ ,
Nom de la personne morale A

personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies le

A	A	A	A	M	M	J	J		

 , agissant et représentée aux fins des présentes par son président et son secrétaire, qui déclarent y être dûment autorisés,

et _____ ,
Nom de la personne morale B

personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies le

A	A	A	A	M	M	J	J		

 , agissant et représentée aux fins des présentes par son président et son secrétaire, qui déclarent y être dûment autorisés.

Attendu que les personnes morales susmentionnées sont toutes deux constituées en vertu des dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies;

Attendu que ces personnes morales ont fait connaître l'une à l'autre leurs actifs et passifs respectifs;

Attendu que ces personnes morales ont convenu de fusionner selon les conditions ci-après établies et qu'il est opportun que la fusion de ces deux personnes morales ait lieu, sous l'autorité de l'article 18 de la Loi sur les compagnies;

Le présent acte d'accord établit ce qui suit :

Les personnes morales _____ et
Nom de la personne morale A

_____ conviennent
Nom de la personne morale B

de fusionner en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, selon les conditions ci-après mentionnées.

Nom

Le nom de la personne morale résultant de la fusion (ci-après « la nouvelle personne morale ») sera le suivant :

Nom de la nouvelle personne morale

Version dans une autre langue que le français, s'il y a lieu

Siège

Inscrivez le lieu au Québec où sera établi le siège de la nouvelle personne morale.

Appartement _____ Numéro _____ Rue _____

Ville, village ou municipalité _____ Province _____ Pays _____ Code postal _____

Immeubles

Inscrivez l'une ou l'autre des informations demandées ci-dessous au sujet de la nouvelle personne morale.

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers que pourra acquérir et posséder la nouvelle personne morale sera de _____ \$.

OU

Les revenus provenant des biens immobiliers que pourra acquérir et posséder la nouvelle personne morale seront limités à _____ \$.



Administrateurs

Inscrivez le nom de famille, le prénom, la profession ou l'occupation et l'adresse complète des administrateurs de la nouvelle personne morale. Un minimum de trois administrateurs est requis.

Le conseil d'administration de la nouvelle personne morale sera composé de _____ membres. Ce nombre pourra être modifié par règlement, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. Les premiers administrateurs de la nouvelle personne morale seront les suivants :

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	



Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Nom de famille		Prénom		Profession ou occupation	
Appartement	Numéro	Rue			
Ville, village ou municipalité		Province	Pays	Code postal	

Ces administrateurs seront en fonction à compter de la date de la fusion jusqu'à la première assemblée des membres de la nouvelle personne morale ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une ou des feuilles supplémentaires, indiquez le numéro de la section et numérotez les pages.



Objets

Indiquez le ou les objets de la nouvelle personne morale.

- ☐ Sociaux
- ☐ Charitables
- ☐ Artistiques
- ☐ Philanthropiques
- ☐ Autre (précisez) : _____

La personne morale issue de la fusion sera constituée relativement à cet ou ces objets et n'aura aucunement l'intention de réaliser des gains pécuniaires.

Décrivez le ou les objets visés.





Règlements

Les règlements de la nouvelle personne morale seront les suivants (cochez la case appropriée) :

- ☐ les règlements de la requérante
- Nom de la personne morale
- ☐ les règlements établis comme dispositions complémentaires au présent acte d'accord

Ces règlements seront en vigueur à compter de la date de la fusion et pourront être modifiés par la suite conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Membres

À compter de la date de la fusion, les membres de

Nom de la personne morale A

et les membres de

Nom de la personne morale B

seront automatiquement des membres de la nouvelle personne morale.

Les cotisations versées aux personnes morales qui fusionnent par leurs membres respectifs seront créditées au compte de ceux-ci à titre de cotisations payables à la nouvelle personne morale. Cette dernière pourra aussi exiger d'eux la différence entre les cotisations déjà payées aux personnes morales qui fusionnent et celles qu'ils doivent lui verser, s'il y a lieu.

Date de la fusion

La date d'entrée en vigueur de la fusion sera la date de délivrance des lettres patentes de fusion.

Droits et obligations

À compter de la date de la fusion, la nouvelle personne morale possédera tous les biens, droits, privilèges et franchises, et sera sujette à tous les contrats, responsabilités, incapacités et devoirs de chacune des personnes morales fusionnées.

Les droits des créanciers sur les biens des personnes morales fusionnées, de même que les charges sur ces biens, ne seront pas affectés par la fusion. Les dettes et obligations de ces personnes morales seront à la charge de la nouvelle personne morale et pourront être recouvrées auprès de cette dernière ou rendues exécutoires contre elle comme si elle avait elle-même encouru ou contracté ces dettes et obligations.

Requête

Le président et le secrétaire de chacune des personnes morales susmentionnées sont autorisés à signer une requête conjointe pour demander au Registraire des entreprises des lettres patentes confirmant le présent acte d'accord.

En foi de quoi, le présent acte d'accord a été dûment préparé par les parties.

Signé à

Localité

, le

A A A A M M J J

Nom de la personne morale A

Nom de famille du président

Prénom du président

Nom de famille du secrétaire

Prénom du secrétaire

Signature du président

Signature du secrétaire

Nom de la personne morale B

Nom de famille du président

Prénom du président

Nom de famille du secrétaire

Prénom du secrétaire

Signature du président

Signature du secrétaire

Nous soussignés, secrétaires des personnes morales

Nom de la personne morale A

et _____
Nom de la personne morale B

certifions que le présent acte d'accord a été approuvé par le vote d'au moins les deux tiers des membres de chacune des personnes morales présents lors d'assemblées générales extraordinaires convoquées à cette fin ou au moyen d'une résolution signée par tous les membres

le  (dans le cas de la **personne morale A**) et le  (dans le cas de la **personne morale B**).

Signé à _____, le

A	A	A	A	M	M	J	J

Nom de famille du secrétaire de la personne morale A

Prénom du secrétaire de la personne morale A

Signature du secrétaire de la personne morale A

Nom de famille du secrétaire de la personne morale B

Prénom du secrétaire de la personne morale B

Signature du secrétaire de la personne morale B



Personne à contacter et traitement prioritaire

Veuillez nous fournir vos coordonnées afin que nous puissions communiquer avec vous si nous avons besoin d'informations supplémentaires au sujet de cette demande.

Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement pour cette demande. Ils ne seront pas déposés au registre des entreprises.

Nom de famille	Prénom	Ind. rég.	Téléphone	Poste
Adresse de correspondance				Code postal
Courriel				

Si vous demandez un service de traitement prioritaire, cochez la case ci-dessous et inscrivez « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe. Notez que des **frais additionnels seront alors exigés**. Pour connaître le montant de ces frais, consultez les tarifs du Registraire des entreprises dans le site Internet Québec.ca.

☐ Service de traitement prioritaire (**inscrivez « Traitement prioritaire » sur l'enveloppe**)

Réservé à l'intermédiaire autorisé

Afin de pouvoir associer la demande à votre bureau, nous avons besoin de votre NEQ.

Numéro d'entreprise du Québec									
NEQ									



Renseignements concernant la requête de lettres patentes de fusion

Ce formulaire doit être rempli à l'écran ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles à celui-ci. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom constitutif des personnes morales, leur numéro d'entreprise du Québec, ci-après appelé *NEQ*, le titre du formulaire ainsi que la section du formulaire relative aux renseignements que vous fournissez.

Les lettres patentes de fusion sont demandées lorsque des personnes morales constituées en vertu des dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), ci-après appelée *LCQ*, se proposent de fusionner pour ne former qu'une seule nouvelle personne morale.

Pour plus d'information sur les dispositions légales concernant la présente demande, référez-vous au texte de la *LCQ*.

Des dispositions concernant les pouvoirs d'emprunt, l'élection et la destitution des administrateurs, l'acquisition d'actions et la dévolution des biens lors de la dissolution peuvent être insérées à la section « Autres dispositions » pour régir la nouvelle personne morale.

Consultez le guide *Comment constituer une personne morale sans but lucratif* (RE-303.G) pour vous aider à rédiger ce type de clauses. Ce guide est disponible à Quebec.ca.

Si la personne morale opte pour un nouveau nom et qu'elle l'a réservé au registre des entreprises, ci-après appelé *registre*, veuillez joindre la confirmation de réservation de nom.

Le Registraire des entreprises, ci-après appelé *Registraire*, déposera les lettres patentes de fusion au registre et vous en fera parvenir une copie.

Règles relatives au nom

Le Registraire exerce un contrôle sur certains aspects du nom proposé. Ainsi, ce nom ne doit pas, entre autres, contrevenir aux dispositions de la Charte de la langue française ni être identique à un nom utilisé par une autre personne, une autre société ou un autre groupement au Québec.

La personne morale a toujours le devoir de s'assurer que le nom proposé est conforme aux dispositions de l'article 9.1 de la *LCQ*, du Règlement sur les noms des personnes morales ou des associations régies par la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ c. C-38, r.2) ainsi que du Règlement sur la langue du commerce et des affaires (RLRQ c. C-11, r. 9). Le contrôle exercé par le Registraire ne réduit pas la responsabilité de la personne morale à cet égard.

S'il est établi, dans le cadre d'une plainte d'un intéressé, que le nom peut être confondu avec un autre nom ou enfreint autrement la loi ou les règlements, la personne morale peut être contrainte de le remplacer.

Pour plus d'information sur les règles relatives au nom, référez-vous au document *Les noms d'entreprises au Québec* (IN-531), disponible à Quebec.ca.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande (nom, prénom, téléphone, adresse de correspondance et courriel). Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet et inscrire « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe.

Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas déposés au registre.

Si vous êtes un intermédiaire autorisé, veuillez inscrire votre *NEQ* à l'endroit prévu à cet effet.

Tarifs et modalités de paiement

Pour connaître les frais qui s'appliquent à la demande de lettres patentes de fusion, consultez les tarifs du Registraire dans le site Internet Quebec.ca.

Envoi du formulaire

La demande de requête de lettres patentes de fusion et les autres documents requis par la *LCQ* doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez Quebec.ca.

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de la personne morale à l'aide de son *NEQ*.



Déclaration d'un signataire de la requête

Je, _____ ,
Prénom et nom de famille du signataire

Profession ou occupation

dont l'adresse est le _____ ,
Adresse

déclare solennellement que

- a) je suis le _____ de _____ ,
Titre ou fonction Nom de la personne morale
l'une des personnes morales requérantes;
- b) les faits énoncés dans la requête sont vrais et que les documents requis au soutien de la requête sont joints;
- c) les signatures apposées au bas de la requête sont celles des administrateurs autorisés de chacune des personnes morales requérantes.

Et j'ai signé _____
Signature de l'administrateur

Affirmation solennelle

L'affirmation solennelle doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas un avocat, ni un notaire, ni un juge, il y a lieu d'inscrire le nom du district judiciaire pour lequel elle a été nommée ou son matricule de commissaire à l'assermentation. **L'affirmation solennelle doit être signée à la même date que celle de la demande ou à une date postérieure.**

Un signataire de la demande ne peut pas agir comme commissaire à l'assermentation.

Affirmé solennellement devant moi à _____ , le _____ .
Localité A A A A M M J J

Nom de famille du commissaire à l'assermentation Prénom du commissaire à l'assermentation

Signature du commissaire à l'assermentation

District judiciaire _____

ou

Numéro matricule du commissaire à l'assermentation _____

ou

Qualité _____

